



Rédacteur en division contrôle fiscal

LE SERVICE

Division contrôle fiscal

L'EMPLOI

La division contrôle fiscal est en charge du soutien technique, de l'animation et du pilotage de l'activité des services de contrôle de la DDFiP (BDV, PCE, PCR, BCR), ce qui inclut le contrôle fiscal externe (CFE) mais aussi le contrôle sur pièces (CSP), ainsi que la programmation, l'activité pénale et la tenue des commissions départementales ID-TCA et de conciliation.

Elle assure le visa des pièces de procédure selon les critères localement définis (dossiers sensibles, dossiers à enjeux, dossiers présentant un profil pénal, rapports aux commissions, transactions avant mise en recouvrement...).

Elle prépare et organise les recours hiérarchiques entrant dans son champ de compétence ainsi que les interlocutions départementales.

Elle instruit et rédige les rapports au Comité de l'abus de droit fiscal ou suite à situations fiscales.

Elle pilote l'action pénale suite à contrôle fiscal (instruction des plaintes, relations avec le Parquet, suivi des audiences).

Elle est amenée à contribuer aux travaux des instances de coopération locale en matière de lutte contre les fraudes aux finances publiques, telle que le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) plénier et la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR).

Enfin elle prépare et organise le dialogue de performance infra-départemental de l'ensemble des services de contrôle fiscal de la direction.



L'ensemble de ces missions implique ainsi des échanges réguliers et techniques entre le rédacteur et les services de contrôle (chefs de service et vérificateurs/enquêteurs) ainsi qu'avec les partenaires externes